



06 07

RAPPORT ANNUEL DE GESTION —

SECRETARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

## MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

L'État québécois doit se montrer exemplaire en matière de pratiques linguistiques et l'une des responsabilités du Secrétariat à la politique linguistique consiste justement à soutenir et à mettre en œuvre des actions concertées qui visent l'emploi, la qualité et la promotion du français au sein de l'administration publique québécoise. Sur ce chapitre, deux événements survenus durant l'année 2006-2007 méritent en particulier d'être soulignés.



En juin 2006, le Secrétariat publiait une brochure intitulée *Rédiger... simplement*, dans laquelle sont contenus des principes de rédaction et des recommandations pour améliorer la qualité de la langue de l'administration publique. Élaborée avec la France, dans le cadre des travaux du Groupe de travail franco-québécois sur la modernisation de l'État, cette brochure, distribuée sur demande, a suscité un tel intérêt que deux rééditions ont été nécessaires en quelques mois.

Par ailleurs, en décembre 2006, le gouvernement se dotait d'une nouvelle Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications, dont l'objectif premier est de renforcer l'usage du français au sein du gouvernement et de ses organismes. Les nouvelles technologies demeurant un enjeu majeur pour le développement du français, cette politique et les standards qui l'accompagnent représentent un pas important vers un plus grand respect des particularités de la langue française. La coordination de l'élaboration de cette politique a été assumée par le Secrétariat à la politique linguistique.

D'autres événements ont évidemment marqué cette année. Je vous invite à en prendre connaissance dans le rapport annuel de gestion 2006-2007 du Secrétariat à la politique linguistique.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Dumas'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

**Guy Dumas**

## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et du directeur du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2006-2007 du Secrétariat à la politique linguistique:

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.



**Guy Dumas**

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique



**Jacques Gosselin**

Directeur du Secrétariat à la politique linguistique

Québec, octobre 2007

# Table des matières

I. LA PRÉSENTATION DU SECRETARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	6
II. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX .....	7
III. LES FAITS SAILLANTS .....	8
IV. LE RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE .....	9
V. LES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE .....	10
VI. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES .....	15
ANNEXE .....	16

# I. La présentation du Secrétariat à la politique linguistique

## LA MISSION

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRETARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

## LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en étroite collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française. Chacun de ces organismes occupe un créneau spécifique de la politique linguistique et dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale: la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.

## II. Le contexte et les enjeux

### RAPPEL DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

Le caractère francophone du Québec s'est considérablement affirmé en quelques décennies et la politique linguistique adoptée par les différents gouvernements qui se sont succédé n'est pas étrangère à cette évolution.

Après quelques tentatives plus timides, la Loi sur la langue officielle constituera, en 1974, la première intervention gouvernementale portée par une approche globale dans le domaine de la langue. Le français y sera proclamé langue officielle du Québec et des mesures particulières seront mises en place pour favoriser le français dans l'administration publique, dans les relations de travail et, à certaines conditions, dans le monde des affaires et celui de l'éducation.

Quelques années plus tard, la Charte de la langue française renforcera cette démarche en encadrant davantage l'aménagement linguistique dans l'administration et les organismes parapublics, dans les entreprises et les milieux de travail, dans le commerce et les affaires ainsi que dans l'enseignement. Encore aujourd'hui, la Charte de la langue française représente l'ossature principale de la politique linguistique québécoise. Les progrès découlant de son application depuis trente ans sont réels : ils se mesurent en matière d'affichage public et commercial, de services offerts en français aux consommateurs, d'usage du français dans les milieux de travail et de fréquentation de l'école française par les jeunes immigrants.

La vigilance reste cependant de mise dans la mesure où la toile de fond nord-américaine demeure bien davantage favorable à l'épanouissement de l'anglais qu'à celui du français. En raison d'un faible taux de natalité, la population francophone du Canada voit son poids relatif diminuer au sein du Canada depuis cinquante ans. Le poids démographique du Québec au sein du Canada diminue également. Aussi, même si le Canada et le Québec n'ont jamais compté autant de citoyens de langue maternelle française qu'en 2001<sup>1</sup>, ceux-ci représentent une part plus faible qu'autrefois au sein de la population canadienne. Devant cet état de fait et dans un contexte de forte immigration, il apparaît important de faciliter la francisation des nouveaux arrivants et d'assurer la cohésion d'une société québécoise désormais plus diversifiée sur les plans linguistique et culturel.

La force du français au Québec repose aussi sur le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement « en français ». En d'autres mots, il faut s'assurer que l'usage du français devienne naturel et nécessaire dans les milieux de travail. Une étude de l'Office québécois de la langue française<sup>2</sup>

a indiqué que, si à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal 93 % de la main-d'œuvre québécoise travaillait surtout en français, dans la région de Montréal cette proportion baissait à 72 % et, dans l'île de Montréal, à 65 %. Ces données étant issues de questions posées pour la première fois par Statistique Canada dans son recensement de 2001, il faudra attendre de nouveaux recensements pour déceler une tendance; elles n'en témoignent pas moins de la force d'attraction que continue d'exercer l'anglais dans les milieux de travail, une problématique qui n'est pas propre au Québec puisque, dans un contexte de mondialisation des marchés et d'accroissement des technologies de l'information, où domine souvent l'anglais, de nombreux États y font face.

Enfin, l'avenir du français au Québec est aussi une question de fierté et l'une des priorités de la politique linguistique s'attache à la valorisation et à la généralisation d'une langue française de qualité. Il s'agit d'une question qui a préoccupé des générations de Québécois et est encore régulièrement discutée sur la place publique. Dans le cadre de la politique linguistique, elle ouvre la voie au soutien d'une instrumentation susceptible de permettre la description, la valorisation et la diffusion du français québécois standard.

### LES DÉFIS POUR LE SECRÉTARIAT

L'usage de la langue française comme langue commune à l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique demeure l'objectif central de la politique linguistique québécoise. De ce fait, le Secrétariat fait face aux défis suivants :

- le maintien du rôle exemplaire et moteur que doit jouer l'Administration en matière d'emploi et de qualité du français;
- l'élaboration de stratégies d'intervention visant à mieux faire connaître la politique linguistique québécoise et à en améliorer la perception, tant au Québec qu'à l'étranger;
- la réalisation d'activités destinées à valoriser et à diffuser un français de qualité;
- le renforcement du français comme langue présente et utile dans des secteurs stratégiques, notamment au sein de la francophonie.

<sup>1</sup> Les données du recensement de 2006 ne sont pas encore publiées au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>2</sup> Office québécois de la langue française, *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, 6 juin 2006.

## III. Les faits saillants

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre de la Culture et des Communications dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner, en 2006-2007, les faits saillants suivants :

- la mise à jour et l'adoption de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications dont l'objectif est de généraliser l'utilisation du français intégral dans les ministères et dans les différents organismes gouvernementaux;
- la publication d'un guide de simplification de la langue dans l'administration publique;
- le soutien à l'élaboration d'outils destinés à promouvoir la qualité du français au Québec tels que le projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec* ou le *Trésor de la langue française au Québec*;
- l'adoption d'un règlement visant à harmoniser les normes linguistiques fédérales et québécoises relatives à l'étiquetage des produits cosmétiques.

## IV. Le rappel du plan stratégique

Le plan stratégique en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Rendu public en mai 2005, il fixe trois grandes orientations dont deux nécessitent la participation du Secrétariat à la politique linguistique :

- Valoriser et généraliser une langue de qualité.
- Consolider la politique linguistique du Québec.

## V. Les résultats par rapport aux engagements du plan stratégique

**VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ**  
LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

### OBJECTIF

POURSUIVRE OU DÉVELOPPER DES DÉMARCHES DE CONCERTATION AVEC DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ POUR Y PROMOUVOIR L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

#### ■ RÉDIGER... SIMPLEMENT

Le sous-comité franco-québécois sur la qualité du français dans l'administration publique, lequel relève du Groupe de travail franco-québécois sur la modernisation de l'État, a produit une brochure intitulée *Rédiger... simplement* avec, en sous-titre, *Principes et recommandations pour une langue administrative de qualité*. Cette publication est destinée aux rédacteurs et rédactrices de l'Administration. Elle renferme une soixantaine de recommandations visant à simplifier le langage administratif et pouvant s'appliquer aux lettres, aux formulaires papier et formulaires électroniques ainsi qu'aux sites Web gouvernementaux.

*Rédiger... simplement* a été diffusé sur demande au sein des administrations française et québécoise et a connu un succès immédiat, signe que la brochure répondait à un besoin. Quelque 7 261 exemplaires en ont été distribués, dont 4 261 dans les différents ministères et organismes de l'administration québécoise. Au Québec, le document est accessible en version électronique dans l'intranet linguistique de l'Administration et, pour le grand public, dans le site du Secrétariat (<http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/index.html>). On peut aussi se le procurer par la poste en remplissant le formulaire de demande de publications du Secrétariat<sup>3</sup>.

### OBJECTIF

METTRE EN PLACE DES MESURES PARTICULIÈRES SUSCEPTIBLES DE FAIRE CONNAÎTRE LES BONS USAGES ET LES PARTICULARITÉS DU FRANÇAIS STANDARD AU QUÉBEC

#### ■ LE PROGRAMME « PARLEZ-MOI D'UNE LANGUE! » POUR LES ÉLÈVES DES CÉGEPS ET COLLÈGES

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois et le ministère de la Culture et des Communications, le programme « Parlez-moi d'une langue! » a permis, cette année, à 87 écrivains et professionnels de la langue de participer à 125 activités dans 46 établissements d'enseignement collégial du Québec. Par rapport à l'année précédente, ces chiffres témoignent d'une augmentation de 4 % du nombre d'écrivains et de professionnels à avoir participé au programme, de 4 % du nombre de rencontres et de 2 % du nombre d'établissements d'enseignement à avoir accueilli ces rencontres. Quelque 5 800 élèves ont bénéficié des activités du programme, soit davantage que la moyenne des dernières années qui était d'environ 5 000 élèves.

#### ■ LE RÉSEAU DES CORPUS LEXICAUX QUÉBÉCOIS

Le Secrétariat soutient le développement et la mise en réseau, dans Internet, des fonds de données linguistiques et textuelles québécois que produisent les chercheurs des différentes universités du Québec. Ces fonds, tous accessibles par l'entremise du site Internet du Secrétariat (<http://www.spl.gouv.qc.ca/corpus/index.html>), s'adressent à toute personne souhaitant exploiter le contenu à des fins de recherche ou de production d'outils linguistiques.

Depuis la mise sur pied du programme, en 1997, des subventions totalisant 1 578 420 \$ ont été accordées à des groupes de chercheurs de cinq universités québécoises et ont permis de mettre en réseau 14 bases de données.

Un sondage réalisé par le Secrétariat auprès des utilisateurs du Réseau des corpus lexicaux a fait ressortir la difficulté que posait pour eux la diversité des modes d'interrogation et de l'affichage des différents corpus. Un accès simultané et l'harmonisation des modes d'interrogation étaient souhaités. Aussi le Secrétariat a-t-il accordé, en 2006-2007, une subvention de 40 000 \$ à l'Université de Montréal afin que soit créée une interface plus conviviale qui facilitera l'interrogation des corpus qui font partie du réseau actuel. Le nouveau portail devrait être en exploitation en septembre 2007.

<sup>3</sup> Le formulaire de demande se trouve à l'adresse suivante: [http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/demande\\_publication.asp](http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/demande_publication.asp).

■ **LES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA LANGUE ET LA PRODUCTION D'OUTILS LINGUISTIQUES**

Le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2006-2007, de 21 subventions totalisant 90 600 \$. Mentionnons notamment les subventions à diverses activités de promotion du français – La Dictée des Amériques, la Semaine du français, le concours Le français à l'affiche, la Journée de l'Hymne au printemps, la Caravane des dix mots, notamment – ou à des organismes comme la Fédération internationale des professeurs de français, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, Impératif français et le Mouvement estrien pour le français.

De plus, grâce à l'appui du gouvernement depuis cinq ans, un projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec* est en préparation à l'Université de Sherbrooke. Ce dictionnaire décrira l'usage valorisé du français québécois et illustrera les mots et les sens courants avec des citations et des exemples tirés en majeure partie du patrimoine culturel, scientifique et littéraire québécois. La subvention accordée cette année, par l'entremise du Secrétariat à la politique linguistique, est de 600 000 \$.

Une subvention de 120 000 \$ a par ailleurs été accordée au *Trésor de la langue française du Québec* de l'Université Laval afin de poursuivre l'enrichissement de son Fichier lexical informatisé en traitant, en numérisant et en rendant accessibles dans Internet 65 000 fiches qui ne sont actuellement disponibles que sur papier.

---

**CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC**  
LA COHÉRENCE ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

**OBJECTIF**

SUPERVISER LES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE POUR ASSURER LEUR COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

■ **LA POLITIQUE D'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (PUFTIC)**

En décembre 2006, deux étapes importantes étaient franchies en matière d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications employées par l'administration publique: une nouvelle politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications, ayant pour objet de généraliser l'utilisation du français intégral, était adoptée ainsi que neuf standards relatifs à l'interopérabilité et à l'utilisation intégrale du français dans les technologies de l'information et des communications.

La nouvelle politique s'applique aux ministères et à différents organismes gouvernementaux. En plus de généraliser l'utilisation du français intégral, elle prescrit l'utilisation maximale du français dans les postes de travail informatisés du personnel et renforce les exigences concernant l'acquisition de logiciels en français et le soutien technique des fournisseurs. Elle prévoit aussi que le matériel, les banques de données, les systèmes d'information et les logiciels doivent être conformes à certains standards.

Neuf standards complètent et balisent la politique. Ils assurent un encadrement normatif aux ministères et aux organismes en plus de fixer de façon claire les exigences de l'Administration auprès des fournisseurs de biens et de services. Dans les grandes banques de données, ils faciliteront notamment l'écriture correcte des noms, prénoms et adresses des citoyens et résidents du Québec puisque tous les signes du français (diacritiques, ligatures, conventions typographiques françaises et, le cas échéant, conventions orthographiques), les conventions françaises de tri, les subtilités de recherche propres au français, les avis de l'Office québécois de la langue française et la terminologie normalisée seront respectés.

#### ■ LE COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LE DVD

Le dernier rapport annuel faisait état de données sur les DVD de films ayant été présentés en salle au Québec entre 2002 et 2005 et de séries télévisées diffusées au Québec depuis 2001. En février 2007, le Secrétariat à la politique linguistique demandait à Équipe Média Film de mettre à jour sa recherche précédente. Les résultats de cette deuxième enquête ont permis de constater que sur les 1 527 films présentés en salle au Québec du début de 2002 à la fin de 2006 et commercialisés sur DVD en mars 2007, 89 % comportent une piste sonore ou des sous-titres en français. Par ailleurs, sur un échantillon de 78 séries télévisées anglophones diffusées au Québec depuis 2001 et disponibles sur DVD, la présence du français (piste sonore ou sous-titres) se situe à près de 67 %.

#### ■ LE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ADMINISTRATION QUÉBÉCOISE

Le Secrétariat est régulièrement consulté par les ministères et organismes de l'administration québécoise qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes avec la politique linguistique québécoise.

#### OBJECTIF

**MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET EN ASSURER LE MAINTIEN, Y COMPRIS LORS DE CONTESTATIONS DEVANT DIFFÉRENTES INSTANCES**

#### ■ LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

En novembre 2006 entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement sur la langue du commerce et des affaires adopté en vertu de la Charte de la langue française. Ce règlement permet une dérogation à l'article 51 de la Charte de la langue française. Il prévoit que la liste des ingrédients d'un cosmétique peut désormais être rédigée selon des normes internationales (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques, INCI) que l'on qualifie de multilingues et multinationales. Cette mesure a eu pour objectif d'harmoniser les réglementations québécoise et fédérale en ce qui a trait à la langue de la divulgation des ingrédients d'un cosmétique.

#### ■ LES CONTESTATIONS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité.

Le présent exercice n'a donné lieu à aucune décision judiciaire mettant en cause la constitutionnalité de la Charte. La Cour d'appel du Québec a cependant entendu, en juin 2006, des dossiers dans lesquels certaines des modifications faites à la Charte en 2002 et relatives à la langue d'enseignement au Québec étaient contestées. L'objet des contestations porte précisément sur la constitutionnalité des deuxième et troisième alinéas de l'article 73 de la Charte de la langue française. Ces alinéas prévoient que l'enseignement reçu en anglais au Québec, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, dans une école privée non subventionnée ou en vertu d'une autorisation particulière<sup>4</sup>, ne peut par la suite être pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'école anglaise financée par l'État.

#### ■ LES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

En 2006-2007, le Secrétariat a participé à 11 séminaires, colloques ou tables rondes au cours desquels il a tenté de mieux faire connaître la politique linguistique, soit par une allocution, soit par des échanges autour de la thématique privilégiée. De plus, le Secrétariat a rencontré, à 15 reprises, des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères; ces rencontres ont permis d'informer des responsables du domaine de la langue, des universitaires, des journalistes et des représentants de gouvernements étrangers.

#### ■ LE SITE INTERNET DU SECRETARIAT

En septembre 2006, l'outil mesurant la fréquentation du site Internet du Secrétariat à la politique linguistique a été modifié, ainsi que sa méthode de comptabilisation. En raison de ces changements, les statistiques de fréquentation du site Internet du Secrétariat des six derniers mois de l'année sont plus faibles que celles des six premiers mois. Pour l'année entière, la moyenne est de 4613 visiteurs par

<sup>4</sup> Articles 81, 85 et 85.1.

mois, le nombre de pages vues chaque mois est de 14473 et la durée moyenne de chaque session est de 9 minutes 4 secondes.

Cette année, le texte le plus consulté sur le site a été celui de la brochure *Rédiger... simplement*. Les autres pages auxquelles les internautes ont recouru le plus souvent ont été la recherche dans les corpus lexicaux, les brochures d'information (en particulier dans leurs versions française, anglaise et espagnole), la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications et, encore, le Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

#### ■ LES PUBLICATIONS DU SECRETARIAT

Les brochures et publications du Secrétariat sont accessibles par la poste ou par téléchargement, directement dans le site Internet. En 2006-2007, le Secrétariat a posté 9415 exemplaires de ses différentes brochures et publications, soit deux fois plus que l'année précédente. Quant aux téléchargements et consultations directes dans Internet, ils se sont chiffrés à un peu plus de 10 000 pour l'année 2006-2007.

Cette année, les publications les plus demandées par la poste ont été, dans l'ordre: *Rédiger... simplement*, *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues), *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues) et le dépliant *Dynamique des langues*.

---

#### **CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC**

LA CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

#### **OBJECTIF**

RECONNAÎTRE ET HONORER LES EFFORTS ET LES ENGAGEMENTS D'INDIVIDUS, DE GROUPES, D'ORGANISMES ET D'ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

#### ■ LE PRIX GEORGES-ÉMILE-LAPALME

La plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, le prix Georges-Émile-Lapalme 2006, a été décernée à madame Marie-Éva de Villers, professeure, linguiste et terminologue, en hommage à son engagement en faveur d'une langue de qualité et de son rayonnement au sein du milieu universitaire, de la communauté des affaires, des enseignants, des auteurs, des professionnels de l'écriture et du grand public.

#### **OBJECTIF**

POSER DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN VUE DE SOULIGNER L'HISTOIRE ET L'ÉVOLUTION DU FAIT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

#### ■ LE CONGRÈS 2008 DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Le congrès quadriennal de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) est l'un des événements mondiaux contribuant le plus à la promotion et au rayonnement de la langue française à travers le monde. Aussi le Québec a-t-il souhaité que cette rencontre se tienne sur son territoire en 2008, année du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville de Québec. Le Secrétariat à la politique linguistique a accordé un appui financier au projet. La FIPF a choisi la capitale nationale comme hôte de son congrès mondial de 2008. Le Secrétariat continue à collaborer activement à l'organisation et au financement de l'événement dont le thème sera « Faire vivre les identités francophones grâce à la mondialisation ».

---

**CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC**  
LA VEILLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

**OBJECTIF**

MAINTENIR ET ÉTABLIR, EN FONCTION DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES, DES PARTENARIATS CANADIENS ET INTERNATIONAUX SUR DES SUJETS SUSCEPTIBLES D'ENRICHIR LA DÉMARCHE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

■ **LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES**

En 2006-2007, le Secrétariat a continué, dans le cadre de diverses activités internationales, à mettre en valeur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Dans le domaine de la coopération linguistique, mentionnons sa collaboration aux rencontres de la Commission permanente de la coopération France-Québec (avril 2006 et mars 2007), du Séminaire international sur l'incompréhension entre langues voisines (novembre 2006), des organismes de gestion linguistique de la Suisse, de la France, de la Communauté française de Belgique et du Québec (novembre 2006) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (février 2007).

## VI. L'application des exigences législatives

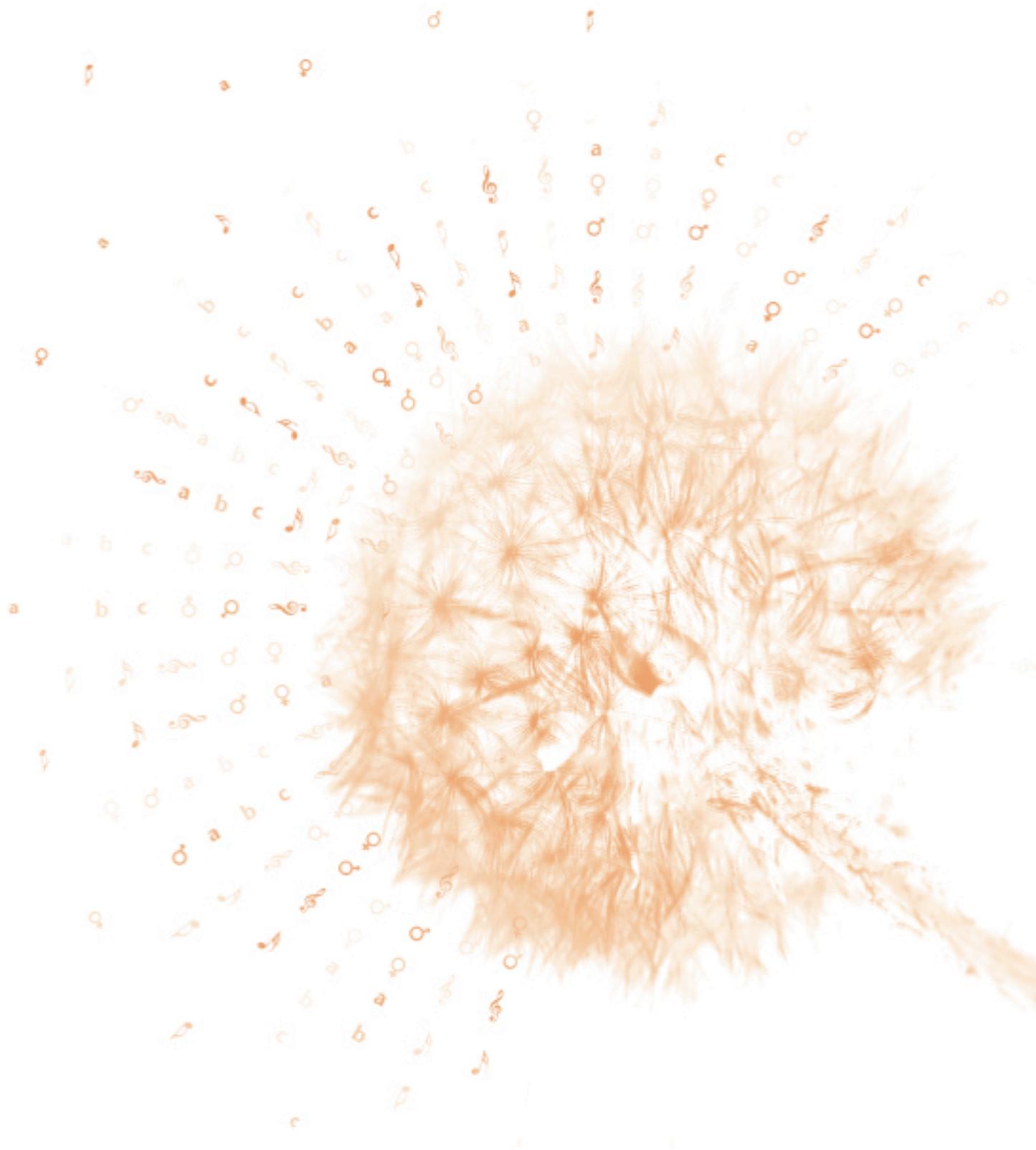
Pour l'application des exigences législatives touchant le code d'éthique et de déontologie ainsi que la protection des renseignements personnels, le développement durable et la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, toute personne intéressée peut lire la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

# Annexe

## LOI ET RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2007)

### CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE (L.R.Q., C. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.0.01)
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office ( C-11, r.3)
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.3.1)
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.4.2)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.4.3)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.4.4)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.6.1)
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01)
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10.01)
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.10.2)
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11)
- Règlement de régie interne du Conseil supérieur de la langue française (C-11, r.14)



Culture,  
Communications et  
Condition féminine

Québec 